

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Enfance - Famille  
Service des Actions Préventives  
110 48

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

**OBJET : Complément de subvention de fonctionnement 2020 résidence habitat jeune Claire  
Maison - service d'accueil et d'accompagnement des jeunes majeurs.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la PMI, la santé, l'enfance et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

En 2018, un partenariat d'un nouveau type a été institué avec cinq structures habitat jeunes du département en vue de la prise en charge et du suivi de jeunes titulaires d'un contrat jeune-majeur, ayant pour objectif leur insertion sociale et professionnelle, avec une prise en charge éducative allégée.

Le service résidence Claire Maison géré par l'association marseillaise des missions du midi a vocation à accompagner les parcours de jeunes en situation de difficulté ou de précarité. En 2020, l'association a bénéficié d'une subvention de 236 139 € identique à 2019.

L'action socio-éducative développée au sein de la résidence a pour finalité de consolider les parcours des résidents. Le dispositif d'accueil de jeunes majeurs ASE fonctionne depuis décembre 2017. Au 31 Octobre 2018, 11 jeunes ont été pris en charge. Sur l'année 2019, 24 jeunes ont bénéficié du dispositif avec une solution d'hébergement durable.

Toutefois, les besoins ne cessant de prendre de l'ampleur pour cette prise en charge allégée, le financement s'avère insuffisant pour l'année 2020. En raison de l'engagement de l'association Claire Maison pour ce projet, et du bilan de son action très largement positif, il a été décidé d'augmenter la participation financière du Département à hauteur de 300 000 € permettant une prise en charge efficace et efficiente avec davantage de jeunes, soit 10 jeunes.

En cas d'accord de votre part, un complément via la signature d'un avenant à la convention initiale sera proposé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

